

La levée de boucliers des élus contre la décharge de la Roque

3 octobre 2009

CONSEIL MUNICIPAL Le préfet a sollicité l'avis du maire sur un projet de décharge de déchets inertes sur un terrain roquefortain situé à moins de 500 m de Villeneuve



(Photo Patrice Lapoirie)

La carrière Spada bientôt comblée par 12 millions de déchets inertes ?

« Cela me rappelle étrangement une délibération du 12 juillet 1989, quand le conseil municipal avait été consulté pour l'ouverture d'une décharge de matériaux inertes sur la commune ». Avant-hier soir, le conseil municipal vient tout juste de commencer. Il est question du projet de décharge sur la carrière de la Roque à Roquefort (voir encadré). Et tout de suite, le ton est donné par le maire Richard Camou et par le rapporteur du dossier, Noël Iacono, adjoint à l'urbanisme. Les débats vont durer près de 2 heures. Deux heures pour faire l'inventaire de toutes les nuisances et de tous les combats vécus 20 ans durant par les Villeneuvois. Jusqu'au 17 juillet dernier.

Les mêmes termes
« Vingt ans plus tard, on retrouve quasiment les mêmes termes dans le contrat. Concernant la nature des déchets, souvenons-nous qu'à l'époque, des experts s'étaient penchés sur le dossier. Pas de problème, assuraient-ils. Il y avait tellement de garanties, que tout le monde disait : il faut absolument le faire » rappelle Noël Iacono.
« On sort de 20 ans de décharge, on veut nous en remettre pour 25 ans. La municipalité ne va pas rester inerte », prévient Richard Camou qui balaye d'un revers de main l'argument géographique. « Ok, le projet est sur Roquefort. Mais concrètement, c'est chez nous. Tous les camions vont passer en pleine

agglomération. Et si l'on compare à la Glacière, puisque l'on nous annonce 450 000 tonnes de déchets par an sur le site de la Roque, cela représente un trafic 50 % plus élevé ». A ce propos, certains élus se sont « amusés » à faire des calculs. Ainsi, expose Philippe Delean, conseiller municipal, « sachant qu'un camion de 38 tonnes émet 11 mètres cubes d'équivalents carbone et que 125 camions vont passer chaque jour, cela fera 1,2 tonne d'équivalents carbone rejetés chaque jour sur la commune ».

Le lycée condamné ?

La décharge, c'est aussi la condamnation, voire l'arrêt de mort, de projets

majeurs pour Villeneuve. « La décharge tue notre lycée », lance Richard Camou. Le projet, situé dans le secteur de la Vanade, a reçu l'accord de la région et il est en attente de la DUP (déclaration d'utilité publique).
« Et maintenant il va falloir attendre 25 ans pour le faire! », s'emporte le maire. « A aucun moment, le lycée n'a été pris en compte. Pas plus que la résidence du Val d'Azur, située à 225 mètres de la carrière. Et encore moins, la future aire intercommunale des gens du voyage, située carrément dans le périmètre de la future décharge. On a oublié aussi que nous ne sommes qu'à quelques mètres d'une zone classée boisée et du Mardaric, un affluent du Loup, et que c'est

Le projet

Le projet prévoit la réception de près de 12 millions de tonnes de matériaux inertes sur 25 ans d'exploitation (soit l'équivalent de quatre Glacière). Il prévoit aussi l'aménagement de 7 plateformes, la création de 3 bassins de rétention, l'aménagement paysager de talus, l'aménagement d'une aire de tri destinée à « identifier » les résidus organiques et l'aménagement du Mardaric tel que prévu dans l'autorisation préfectorale au titre de la loi sur l'eau.

dans les nappes phréatiques situées juste en dessous que nous puisons l'eau pour les Villeneuvois ». Autre argument, et pas des moindres, le SCOT. « Sur le document, le site de la Roque est identifié comme un site d'extension de Sophia-Antipolis ».
Les élus ont ainsi continué à énumérer toutes les « bonnes » raisons de dire non à la décharge. Tous les qualificatifs y sont passés. « Inacceptable »; « aberrant »; « insultant »; « impardonnable »; « provoquant », etc.
C'est donc à l'unanimité que les élus de tous bords se sont opposés au projet. Dont ils demandent l'abandon pur et simple.

ISABELLE BRETTE